

Ensemble pour gagner en compétences



GUIDE DE LA FORMATION #2022

www.inacs.fr

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
**ACTION DE FORMATION ;
BILAN DE COMPÉTENCE.**





L'équipe de l'INACS

L'équipe de l'INACS est heureuse de vous présenter son offre de formation pour l'année 2022. L'offre a été conçue de façon à intégrer l'évolution législative, vos demandes et vos réactions lors de nos sessions de formation.

L'INACS est un institut de formation, spécialisé dans vos secteurs d'activité, dédié aux représentants du personnel. L'INACS est certifié Qualiopi depuis février 2021 au titre de ses activités de formation.

Dans la période exceptionnelle que nous traversons, le rôle du CSE s'accroît et rend indispensable le renforcement de la formation des membres de la FGTA qui y jouent un rôle véritablement actif.

Notre catalogue 2022 propose des formations variées pour répondre à toutes les situations que vous rencontrerez dans votre rôle d'élu.

Un rôle qui s'est renforcé, par exemple, avec l'extension de ses consultations aux données environnementales de l'entreprise et qui confirme le besoin de formation initiale et continue, des élus FGTA dans les CSE de vos entreprises.

Cette année, l'INACS a développé **les formations en visioconférence**, complémentaires des formations en présentiel.

L'INACS dispose aujourd'hui de **modules de formation à distance**, l'expérience pour les construire et proposer des solutions digitales.

Au-delà du catalogue, l'INACS peut également vous accompagner par le biais de formations sur-mesure, conçues pour répondre aux problématiques de vos missions syndicales. Mais aussi améliorer vos compétences par le transfert de connaissances, le partage et l'échange, car nos formations sont structurées pour le permettre.

Le bilan de compétences « spécial représentant du personnel », est un nouveau service que propose l'INACS. Il est à la disposition des membres de la FGTA, dès cette année 2022.

Toute l'équipe de l'INACS reste à votre écoute et vous invite, dès à présent, à découvrir l'offre présentée dans notre catalogue et sur notre site Internet : **www.inacs.fr** elle traduit notre savoir-faire.

Michel Enguelz
Directeur de l'INACS

Edition Juin 2022

POUR CONTACTER L'INACS

Soit par téléphone au 01 86 90 43 79

Soit par mail à secretariat@inacs.fr

ou consulter notre site www.inacs.fr



Mettre toutes les chances de son côté pour lutter contre la récurrence du cancer



Le programme
«Branchez-vous santé»
vous propose le parcours INM,
un dispositif d'accompagnement
après un cancer, basé
sur les interventions non
médicamenteuses.

Pour bénéficier du parcours INM
contactez le

0 801 801 321

Service & appel
gratuits

Plus d'informations sur
[www.ag2rlamondiale.fr/conventions-
collectives-nationales/prevention](http://www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention)



GIE AG2R - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de sociétés d'assurances - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - 801 947 052 RCS Paris.
Crédit photo : iStock by Getty Image - Getty Image - 032020-88860



AG2R LA MONDIALE

**branchez-vous
santé**

SOMMAIRE

ÉDITO	P3
-------------	----

LES MODALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION	P6-7
---	------

LE SYNDICAT ET SES MISSIONS

• Découverte de la FGTA-FO	P10
• Préparation aux élections	P11
• Le délégué syndical et ses missions.....	P12
• Le représentant du personnel, les bases pratiques	P13
• L'entretien disciplinaire	P14
• Le CSE et le syndicat face aux restructurations.....	P15
• Les élus face aux risques psychosociaux	P16
• Les élus et les régimes de santé et de prévoyance.....	P17

LE CSE

• Formation obligatoire des membres du Comité Social et Économique (CSE) - 5 jours.....	P19
• Formation obligatoire des membres du Comité Social et Économique (CSE) - 3 jours.....	P20
• Le secrétaire du Comité Social et Économique (CSE)	P21
• La trésorerie du Comité Social et Économique	P22
• Le représentant de proximité	P23

LA SANTÉ DES SALARIÉS

• Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formation obligatoire dans les entreprises de 300 salariés et plus (5 jours).....	P25
• Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), formation obligatoire des élus du CSE pour les entreprises de 11 à 299 salariés (3 jours).....	P26
• Le référent en matière de lutte contre le Harcèlement sexuel	P27
• La prévention des risques psychosociaux au travail	P28
• Le référent pour l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap	P29
• Sensibilisation à la notion de handicap et à l'accueil des personnes en situation de handicap.....	P30
• Acquérir les bases en prévention des risques professionnels	P31
• La prévention des risques biologiques.....	P32
• Analyse d'un accident du travail, l'arbre des causes	P33
• Le document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	P34
• Introduction à l'ergonomie.....	P35

LA COMMUNICATION

• Réseaux sociaux, les bases pour comprendre et les utiliser	P37
• La communication écrite	P38
• Maîtriser vos interventions publiques en contrôlant votre voix	P39
• Améliorer ses capacités d'expression orale et apprendre à désamorcer le conflit.....	P40

MERCI AUX ÉLUS QUI SE SONT FORMÉS.....	P42
--	-----

LES MODALITÉS DE LA PRISE

> LE MAINTIEN DE SALAIRE

Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le niveau national, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.

• Article L. 2145-6 du Code du travail

Il est désormais rédigé comme suit : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération ».

Le salaire et les cotisations sociales afférentes doivent être intégralement maintenus sur le bulletin de salaire.

Ces nouvelles règles s'appliquent « aux rémunérations correspondant à un congé de formation économique, sociale et syndicale effectué postérieurement à sa publication », c'est-à-dire depuis le 23 septembre 2017.

Article L.2145-7 - Article L. 2145-7 du Code du travail

La durée totale des congés de formation économique et sociale et de formation syndicale pris dans l'année par un salarié ne peut excéder douze jours. Elle ne peut excéder dix-huit jours pour les animateurs des stages et sessions. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Au 31 mars 2022, l'article L2315-18 du code du travail, modifié par la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, prévoit que la formation est d'une durée minimale de 5 jours lors du 1^{er} mandat des membres du CSE. En cas de renouvellement de ce mandat, la formation sera d'une durée de :

- 3 jours quel que soit la taille de l'entreprise ;
- 5 jours pour les membres de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

> UTILISATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Concernant la participation du CSE, celui-ci résulte des dispositions du Code du travail, il permet notamment aux élus titulaires du CSE de bénéficier de 5 jours de formation économique (**art. L.2315-63**) et selon la taille de l'entreprise de 3 à 5 jours de formation dans le domaine de "la santé, sécurité et condition de travail" (**art. R.2315-9**) pour l'ensemble de la délégation du personnel (**art. R. 2314-1**).

Le coût et les frais de stage sont imputés sur le budget de fonctionnement, l'employeur a en charge le maintien des salaires pour la formation économique.

Pour "la santé, sécurité et condition de travail", l'employeur prend aussi en charge les frais de déplacement et de séjour (**art. R. 2315-20**).

Il est possible de prévoir, dans le règlement intérieur du comité, une ligne qui prévoit un pourcentage du budget qui prendra en charge les élus suppléants et représentants syndicaux au CSE. En effet, le maintien du salaire, par l'employeur, des membres suppléants du comité participant à une formation économique et sociale n'est pas prévu par le Code du travail.

Les Comités sociaux et économiques peuvent aussi allouer sur leurs budgets des oeuvres sociales des indemnités aux salariés partant en congé de formation syndicale, sans aucune distinction entre eux.

EN CAS DE REFUS DE L'EMPLOYEUR

Le salarié peut assister à la formation en utilisant ses heures de délégation. En dernier recours, le salarié peut se rapprocher de son syndicat pour une éventuelle prise en charge des coûts de la formation.

> CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SYNDICALE

Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est **ouvert à tous les salariés**, élus ou non. La durée totale des congés de formation économique, sociale, environnementale et syndicale pris dans l'année par un salarié **ne peut excéder 12 jours et 18 jours pour les animateurs des stages et sessions**. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée. Le sala-

rié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

art. L2145-5 du c. fu trav.

art. L2145-6 du c. fu trav.

art. L2145-7 du c. fu trav.

Renseignez-vous sur les modalités de prise en charge applicables au sein de votre entreprise (convention de formation droit syndical...). Pour toute question, contactez votre centre de formation INACS.

EN CHARGE DE LA FORMATION

• LA COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Prise en charge de l'entreprise :

- Frais annexes
- Coût pédagogique
- Salaire du stagiaire

Sauf accord plus favorable de l'entreprise

• LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Prise en charge de l'entreprise :

- Frais annexes
- Salaire du stagiaire

Prise en charge du CSE (fonctionnement) :

- Coût pédagogique

• LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL

Prise en charge de l'entreprise :

- Frais annexes
- Coût pédagogique
- Salaire du stagiaire

• AUTRES FORMATIONS ÉCONOMIQUES SOCIALES ET SYNDICALES

Prise en charge de l'entreprise :

- Salaire du stagiaire

Prise en charge du CSE (fonctionnement) :

- Coût pédagogique
- Frais annexes

> À SAVOIR : LE CHOIX DE L'ORGANISME DE FORMATION

Les représentants du personnel peuvent choisir librement leur organisme de formation parmi ceux qui sont agréés par le Ministère du Travail.

COMMENT S'INSCRIRE ?

• INSCRIPTION EN LIGNE :

Rendez-vous sur : www.inacs.fr

• INSCRIPTION PAR MAIL

secretariat@inacs.fr

Attention : pour la bonne organisation et la réussite de votre stage, toute demande d'inscription doit nous parvenir 2 mois minimum avant la date du début de la formation.

La demande d'autorisation d'absence doit être adressée à votre employeur au moins 1 mois avant la date du stage.



L'INACS : UN APPRENTISSAGE À VOTRE MESURE

Acquérir de nouveaux savoirs exige des conditions d'apprentissage performantes. L'INACS vous propose des formations régionalisées qui s'adaptent en toute souplesse à votre calendrier. C'est vous qui choisissez le lieu et les dates de formation avec votre équipe ce qui permet de ne pas désorganiser votre vie personnelle. Les formations sont dispensées en petits effectifs (8/10 pers max) pour un suivi optimal de chaque stagiaire.



VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA Pro Social, c'est quoi ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

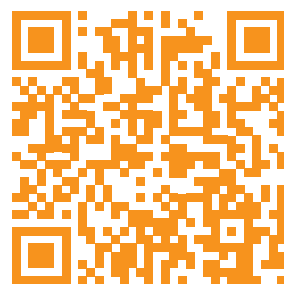
Comment y accéder ?

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

**Télécharger dès à présent
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr



LE SYNDICAT ET SES MISSIONS



DÉCOUVERTE DE LA FGTA-FO

🔊 PUBLIC VISÉ

- Membres du Comité social et économique
- Délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les origines et l'histoire du mouvement syndical
- Identifier les grandes avancées et conquêtes syndicales
- Connaître la FGTA-FO, ses valeurs, ses acteurs et ses services

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les spécificités de Force Ouvrière
- Comprendre la négociation et la hiérarchie des normes
- Connaître l'équipe fédérale
- Développer l'audience du syndicat

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• La mise en place du CSE dans l'entreprise • Histoire du syndicalisme et des évolutions sociales en France	• Bilan de la matinée • Animation, les missions, les acteurs, le rôle et le fonctionnement du CSE • Auto-évaluation
Jour 2	• L'histoire et les conquêtes de FO • Les évolutions sociales en France • Plan de formation individuel, collectif • Intervenant Michel Enguelz	• Études de cas pratiques • Animations en sous-groupes • Jeux de rôle • Auto-évaluation
Jour 3	• Exposition la FGTA • Ses valeurs, ses conquêtes • La posture revendicative, intervenant exposé oral Laurent Rescanières	• Les outils de la communication • Intervenant Alexandre Rault • Brainstorming, • Auto-évaluation
Jour 4	• L'importance des aspects juridiques pour les équipes syndicales • Le recours à l'expert juridique • Exposé oral Juridique Angélique Bruneau	• Études de cas pratiques • Mise en situation de la préparation d'une réunion CSE • Conclusion • Auto-évaluation

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 4 jours, soit 28 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Organisation** : formation en présentiel ou en distanciel
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 8 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 936 € TTC les 4 jours, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

PRÉPARATION AUX ÉLECTIONS

🔊 PUBLIC VISÉ

- Membres du Comité social et économique
- Délégués et représentants syndicaux
- Candidats à l'élection

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître toutes les étapes d'une élection sociale
- Maîtriser les bases réglementaires et légales du processus électoral
- Mettre en place l'organisation de son syndicat lors d'une élection

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre et faire appliquer le PAP
- Maîtriser le rétro-planning de l'élection
- Composer des listes de candidatures conformes
- Rédiger une profession de foi

- Maîtriser les règles d'attribution des sièges
- Comprendre les modalités de rédaction du CERFA à l'issue du vote

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Maîtriser la négociation d'un protocole d'accord pré-électoral et ses échéances dans le temps • Analyser les éléments fondamentaux de l'élection en terme d'organisation d'équipe	• Maîtriser les règles de la composition des listes de candidature • Cibler les éléments importants pour élaborer les professions de foi • Évaluation de la journée
Jour 2	• Savoir les réglementations des votes par correspondance ou les votes électroniques • Connaître les aspects réglementaires de la tenue du bureau de vote • Connaître le rôle des membres du bureau • Savoir la réglementation du dépouillement des urnes et des attributions des sièges	• Mise en situation et exercice pratique : - Protocole d'accord pré-électoral - Composition des listes de candidature - Proposition d'organisation pour chaque équipe - Vote par correspondance - Dépouillement - CERFA d'élection • Évaluation de la formation

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET SES MISSIONS

🔗 PUBLIC VISÉ

- Les délégués syndicaux
- Les représentants syndicaux
- Toute personne intéressée par le droit syndical

🔗 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le fonctionnement d'un syndicat de salariés
- Maîtriser la fonction de délégué syndical

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier et construire son action avec les adhérents et les salariés
- S'informer et communiquer pour fédérer
- Construire des outils d'action

🔗 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔗 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Maîtriser les règles et le fonctionnement d'un syndicat dans les organisations • Analyser les différences entre le secrétaire et le délégué syndical • Prendre en compte les demandes et les reformuler	• Mobiliser les adhérents et les salariés sur les actions du syndicat • Rencontrer et négocier avec l'employeur • Informer et présenter la situation et les projets de l'entreprise
Jour 2	• Structurer un projet (élection, négociation...) et mettre en place un plan de travail • Construire des messages «mobilisateurs» et s'assurer de leur communication • Construire des outils et un réseau pour suivre l'actualité sociale et économique	• Communiquer sur les résultats : affichage, permanence et autres • Constitution d'un fond documentaire réglementaire et d'une sitographie • Évaluation de la session

🔗 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔗 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔗 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔗 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔗 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔗 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail :

michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS **www.inacs.fr** - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL, LES BASES PRATIQUES

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique.
- Les délégués et représentants syndicaux.

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Différencier les missions des élus et des mandatés en entreprise
- Connaître les notions de base sur les relations collectives du travail

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le rôle du syndicat dans l'entreprise en 2021
- Connaître les attributions du CSE et son organisation
- Comprendre les relations avec la direction de l'entreprise
- Différencier les missions, les moyens des élus et des mandatés
- Maîtriser la protection des représentants du personnel et ses limites
- Comprendre l'importance de la reconnaissance des compétences

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Présentation croisée sur le thème de la session, votre parcours et vos objectifs • Le syndicat dans l'entreprise depuis 1884 • Le délégué syndical, le négociateur...	• Du CE (1945), au CSE (2020) • Le secrétaire du CSE, l'animateur... • Les commissions du CSE • Le bureau du syndicat • Synthèse de la journée
Jour 2	• L'exercice de vos missions dans l'entreprise, vos ressources et moyens • L'affichage, le local, les réseaux sociaux, communiquer avec les salariés	• Parcours professionnel et discrimination syndicale, quelques éléments d'action • Faire reconnaître vos compétences • La VAE, le bilan de compétence... • Synthèse de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

L'ENTRETIEN DISCIPLINAIRE

🕒 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🕒 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Assister un salarié lors d'un entretien disciplinaire

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Accompagner un salarié à sa demande lors de l'entretien disciplinaire
- Clarifier le pouvoir disciplinaire de l'employeur et faire respecter les procédures
- Identifier les sanctions applicables et les recours possibles du salarié

🕒 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🕒 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Présentation de l'agenda de la formation • Travail théorique sur l'entretien disciplinaire : - procédures et sanctions - convocation • Préparation et déroulement de l'entretien • Aide au salarié convoqué en tant qu'élue ou délégué syndical • Suite de l'entretien	• Mises en situation de l'entretien disciplinaire avec les stagiaires • Analyse des mises en situations • Partage de bonnes pratiques • Mises en situation de l'entretien disciplinaire avec les stagiaires • Analyse des mises en situations • Partage de bonnes pratiques • Analyse de la journée

🕒 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🕒 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🕒 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🕒 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 234 € TTC, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🕒 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🕒 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail :

michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :

hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS **www.inacs.fr** - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE CSE ET LE SYNDICAT FACE AUX RESTRUCTURATIONS

Plans de départs volontaires (PDV), Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC), Accords de Performance Collective (APC), Congés de Fin de Carrière (CFC).

📌 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les différents outils juridiques de la restructuration d'entreprise
- Limiter les dommages sociaux, par la négociation active

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser et comprendre les informations économiques
- Maîtriser les éléments de la GPEC
- Utiliser les dispositifs visant à maintenir l'emploi
- S'appuyer sur les compétences et les moyens de l'expert
- Informer les salariés sur leurs droits

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Présentation croisée sur le thème de la session, parcours et objectifs • Les divers outils de restructuration hors procédure de licenciement économique • Les différentes étapes d'un PSE, de la négociation à la consultation • La gestion du temps et la planification • La méthode GANTT	• Le travail documentaire et son analyse • Construire son expertise pour un PDV • Le recours à un expert • Élaborer votre cahier des charges • La RCC et le licenciement économique, étude des différences • Synthèse de la journée • Votre plan d'action

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire,
Soit 294 € TTC, par stagiaire.
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LES ÉLUS FACE AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX

🔊 PUBLIC VISÉ

- Tous les représentants du personnel ou les militants syndicaux
- Les secrétaires de fédérations syndicales

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre ce qu'impliquent les RPS pour un élu,
- Appréhender des méthodes d'analyse sur les RPS,
- Apprendre à analyser la situation d'un élu, votre situation.
- Mettre en place des plans d'action

🔊 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- La prévention des risques psychosociaux (RPS), une méthodologie d'intervention
- Les élus et les risques psychosociaux (RPS), vos actions
- Le travail des élus, état des lieux

- L'organisation du travail des élus, un caractère spécifique
- Une méthode d'analyse, «situation problème»
- La définition des risques psychosociaux (RPS) dans une organisation

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• La prévention des RPS, une méthodologie d'intervention • Les élus et les RPS, vos actions	• Le travail des élus, état des lieux • L'organisation du travail des élus, un caractère spécifique
Jour 2	• Une méthode d'analyse, « situation problème » • La définition des RPS dans une organisation	• L'élaboration de plans d'action • Synthèse individuelle de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire,
Soit 588 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LES ÉLUS ET LES RÉGIMES DE SANTÉ ET DE PRÉVOYANCE

🔗 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔗 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les fondamentaux des contrats santé et prévoyance
- Mettre en œuvre les contrats dans l'entreprise et assurer leur suivi

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre la gestion du régime de santé
- Analyser les comptes du régime
- Améliorer les garanties du régime
- Informer les ayants droits

🔗 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔗 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Le contexte général de la protection sociale • Les différents acteurs de la protection sociale • Les différents moyens à mettre en place • Le régime complémentaire	• L'environnement Sécurité Sociale • La protection sociale de base
Jour 2	• Les régimes complémentaires • Les dispositions habituelles de couverture • Les garanties et services additionnels (Le haut degré de solidarité)	• Le suivi du régime de santé par le CSE et sa communication aux salariés • Les commissions de suivi, le reporting • Les comptes de résultats • Évaluation de la session

🔗 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔗 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔗 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔗 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire,
Soit 468 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔗 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔗 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.



LE CONSEIL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE



FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) - 5 JOURS

EXCLUSIVITÉ INACS
Mise à disposition gratuite du dispositif digital WOONOS : pour un meilleur suivi pédagogique du stagiaire et d'une maîtrise parfaite des compétences acquises.

📌 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Le rôle de l'élu du CSE et la coordination des travaux du CSE
- Maîtriser les bases juridiques des missions du CSE
- Maîtriser et valoriser les missions de l'élu au CSE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les attributions du CSE et son fonctionnement
- Rédiger des réclamations individuelles et collectives
- Élaborer et utiliser une veille juridique
- Organiser et partager les rôles au sein de son équipe CSE

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratiques sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• La mise en place du CSE dans l'entreprise • Acteurs et composition du CSE	• Les missions du CSE • Les acteurs du CSE • Le rôle et le fonctionnement des commissions au CSE
Jour 2	• Les enjeux de la santé et sécurité au CSE • La CSSCT • Le droit d'alerte • Les activités sociales et culturelles	• La mise en place des ASC • Le budget de fonctionnement du CSE • La comptabilité du CSE
Jour 3	• Moyens et outils du CSE • Le règlement intérieur • Le local du CSE	• Les heures de délégation • La BDES
Jour 4	• Les attributions économiques du CSE • Le tableau de bord • Le recours à l'expert • Les informations Consultations	• La réunion du CSE • La préparation • L'ordre du jour
Jour 5	• La réunion du CSE • Le déroulement • Le PV de la réunion de CSE	• La communication au CSE • La validation des connaissances acquises • Les bilans personnels et collectifs

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 5 jours, soit 35 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT jour/stagiaire

Soit 1170 € TTC, pour les cinq jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) - 3 JOURS

EXCLUSIVITÉ INACS
Mise à disposition gratuite du dispositif digital WOONZO : pour un meilleur suivi pédagogique du stagiaire et d'une maîtrise parfaite des compétences acquises.

📌 PUBLIC VISÉ

- Élus et membres du Comité Social et Économique (article L2315-63 du code du travail)
- Délégués et représentants syndicaux

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre et valoriser le rôle de l' élu du CSE
- Maîtriser les bases juridiques des missions du CSE
- Organiser et coordonner les travaux du CSE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les attributions du CSE et son fonctionnement
- Rédiger des réclamations individuelles et collective
- Élaborer et utiliser une veille juridique

- Optimiser la préparation et le fonctionnement des réunions du CSE
- Organiser et partager les rôles au sein de son équipe CSE

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Apprentissage de l'utilisation de la plateforme d'Ancrage Mémoirel en ligne, WOONZO/INACS (Outil unique et exclusif de l'INACS) • Le CSE • L'organisation efficace entre vous • Gestion des heures de délégation	• Le règlement intérieur • Les budgets des CSE • Rôle et fonction des secrétaires et trésoriers des CSE • Convocation des réunions au CSE • Ordre du jour
Jour 2	• Réclamations individuelles • Exercices pratiques • Préparation aux réunions • Déroulement des réunions	• Pour avoir une bonne posture lors des réunions : conseils • Communications aux salariés • Le procès-verbal
Jour 3	• Financement des expertises • Les consultations récurrentes	• Rappel de l'utilisation de l'outil d'Ancrage Mémoirel en ligne, WOONZO/INACS • Synthèse et conclusion

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 3 jours, soit 21 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 702 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront facturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

📌 PUBLIC VISÉ

- Les secrétaires et secrétaires adjoints du Comité Social et Économique dans le cadre du congé de formation économique et syndical – CT L2145-5

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser le rôle du secrétaire du CSE
- Accomplir les fonctions de secrétaire du CSE
- Organiser et coordonner les travaux du CSE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les bases juridiques pour réaliser les actions et les projets du CSE
- Animer les réunions du CSE
- Optimiser le fonctionnement des réunions du CSE

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratiques sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	- Accueil des stagiaires, tour de table - Élection, durée du mandat, absence, démission, remplacement et révocation du secrétaire - Les membres du CSE, bureaux et commissions - Règlement intérieur, préparation des ordres du jour avec le président, déroulement d'une réunion et des votes, rédaction des procès-verbaux, administration des affaires courantes - Heures de délégation, liberté de déplacement, local et matériel, droit à la formation	- Exercices de mise en situation sur la préparation de la réunion du CSE : préparation d'un ordre du jour, fixation des objectifs et préparation de la réunion - Exercices de mise en situation sur l'animation et la prise de parole en réunion CSE : mise en situation d'une réunion CSE
Jour 2	- Organisation des réunions préparatoires, coresponsabilité de l'ordre du jour, rencontre avec l'employeur, prise en compte des demandes des autres membres, formulation des points de l'ordre du jour, dossiers d'information - Prise de notes, personnel d'assistance du secrétaire, enregistrement des débats, réalisation des votes de consultation et de recours à un expert, réalisation des votes sur les ASC - Objectifs du PV, délai de rédaction, responsabilité du secrétaire et du président, approbation et modification du PV	- Exercice de mise en situation sur l'animation et la prise de parole en réunion CSE : mise en situation d'une réunion CSE - Exercice de mise en situation sur la suite d'une réunion CSE : rédaction, approbation et diffusion d'un procès-verbal de réunion

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LA TRÉSORERIE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtriser la comptabilité du CSE, dans le cadre légal et réglementaire
- Accomplir l'organisation et la tenue de la comptabilité du CSE
- Faire le compte rendu et obtenir l'approbation des comptes du CSE

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter les obligations légales du CSE en matière de comptabilité
- Mettre en place, tenir et contrôler la comptabilité du CSE
- Rendre compte au CSE

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Accueil des stagiaires, tour de table • Le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE : • Thèmes abordés : les obligations comptables du CSE, le transfert de patrimoine du CE au CSE – questions/ réponses • La subvention de fonctionnement et la subvention des œuvres sociales (calcul, nature des dépenses couvertes, limites) • Questions/réponses	• Le cadre légal et réglementaire de la comptabilité du CSE (suite) - Les obligations en matière de cotisations sociales (quelles cotisations pour quelles prestations ? limites) - Le règlement intérieur du CSE • L'organisation de la comptabilité du CSE - Les règles d'une organisation comptable adaptée, documents comptables et outils nécessaires, organisation, classement, procédures à mettre en place
Jour 2	• La tenue de la comptabilité : - les règles d'une comptabilité probante, travaux à effectuer (rapprochement bancaire, solde de caisse, suivi et bilan des activités) • Cas pratiques • Questions/ réponses	• Les opérations de début et de fin de mandat • Diligences à effectuer et précautions à prendre • Questions/réponses et points de vigilance • Synthèse et conclusion de la formation • Évaluation de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront facturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ : SON RÔLE ET SES MISSIONS

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître les missions des représentants de proximité
- Agir pour la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Porter les réclamations individuelles ou collectives

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Analyser une situation et proposer une réponse adaptée
- Rechercher «la bonne information» et l'utiliser
- Être une force de proposition
- Agir pour la Santé, la sécurité et les conditions de travail
- Porter les réclamations individuelles ou collectives

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Connaître le rôle et les missions du CSE • Comprendre «le représentant de proximité» • Définir ses missions dans l'entreprise • Identifier ses ressources	• Planifier son action en relation avec le CSE • Informer les salariés sur l'action du CSE • Identifier les réclamations du personnel • Préparer les questions pour la réunion CSE
Jour 2	• Assister individuellement les salariés • Construire des relations avec la direction • Identifier les acteurs de la prévention • Agir pour la promotion de la santé	• Savoir agir en cas d'accident du travail • Accompagner les accidentés du travail • Prévenir les risques de harcèlement • Défendre les salarié(e)s concerné(e)s • Évaluation de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS,
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire

Soit 468 € TTC les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail :
michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :
hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS **www.inacs.fr** - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.



LA SANTÉ AU TRAVAIL



SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT), FORMATION OBLIGATOIRE (5 JOURS)

EXCLUSIVITÉ INACS
Mise à disposition gratuite du dispositif digital WOONAZ : pour un meilleur suivi pédagogique du stagiaire et d'une maîtrise parfaite des compétences acquises.

📌 PUBLIC VISÉ

- Les membres du CSE et de la CSSCT
- Les représentants syndicaux

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l'arbre des causes, au DUERP
- Développer les bonnes pratiques et le fonctionnement de la CSSCT

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT
- Identifier les acteurs de la prévention
- Analyser les risques professionnels et leurs environnements
- Connaître les différents modes d'intervention
- Choisir la bonne méthode en relation avec son objet
- Construire un plan d'action

- Savoir réagir en cas d'accident du travail, de maladie, professionnelle, d'aptitude professionnelle

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
Matin				
• Le fonctionnement de la CSSCT et du CSE (cadre juridique, organisation et composition des instances, moyens de fonctionnement : budget, heures, fréquences des réunions...) • Les principaux domaines d'intervention de la CSSCT (Inspections obligatoires ; enquête suite à un accident ou une maladie...)	• Les domaines de la prévention dans son entreprise (Prévenir les risques physiques, les RPS...) • Les ressources internes et externes, les identifier et les mobiliser (relation avec médecine du travail, inspection du travail et la CARSAT)	• L'analyse des risques professionnels (définitions danger, risque, dommage, prévention, les familles de risques...) • L'adaptation aux différentes catégories de risques (les moyens pour lutter contre chaque risque)	• La prévention au quotidien à travers l'alerte, l'inspection et l'enquête avec un focus sur l'outil arbre des causes	• Le projet de prévention et de sécurité dans l'entreprise (analyse du plan de prévention)
Après-midi				
• Les travaux collectifs entre les deux instances (articulation entre la CSSCT et le CSE) • Les acteurs de la prévention dans son entreprise (définition de chaque rôle)	• Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	• Construire sa « boîte à outils » • L'action en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou d'aptitude	• Cas pratiques et recherche de solutions	• Les moyens d'action des membres de la CSSCT / CSE (les étapes pour élaborer un diagnostic, et définir d'un plan d'action)

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 5 jours, soit 35 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

360 € HT/jour/stagiaire

Soit 1800 € HT*** pour 5 jours par stagiaire.

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques.

(*** Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), le plafond légal ne peut dépasser trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/ stagiaire.)

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT), FORMATION OBLIGATOIRE (3 JOURS)

EXCLUSIVITÉ INACS
Mise à disposition gratuite du dispositif digital WOONNOZ : pour un meilleur suivi pédagogique du stagiaire et d'une maîtrise parfaite des compétences acquises.

🔗 PUBLIC VISÉ

- Membres du Comité social et économique.
- Délégués et représentants syndicaux.

🔗 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations.
- Maîtriser les outils relatifs aux inspections, aux enquêtes, au danger grave et imminent, à l'arbre des causes, au document unique d'évaluation des risques professionnels
- Développer les bonnes pratiques juridiques et le fonctionnement de la CSSCT

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail au sein des entreprises et organisations
- Définir les champs d'intervention des élus du CSE et de la CSSCT
- Identifier les acteurs de la prévention
- Analyser les risques professionnels et leurs environnements

- Connaître les différents modes d'intervention
- Choisir la bonne méthode en relation avec son objet
- Construire un plan d'action
- Savoir réagir en cas d'accident du travail, de maladie, professionnelle, d'incapacité professionnelle

🔗 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔗 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 VANVES

PROGRAMME

	Matin	Après-midi
Jour 1	• Le fonctionnement de la CSSCT et du CSE (cadre juridique, organisation et composition des instances, moyens de fonctionnement (budget, heures, fréquences des réunions...)) • Les principaux domaines d'intervention de la CSSCT (Inspections obligatoires ; enquête suite à un accident ou une maladie...)	• Les travaux collectifs entre les deux instances (articulation entre la CSSCT et le CSE) • Les acteurs de la prévention dans son entreprise (définition de chaque rôle) • Les domaines de la prévention dans son entreprise (Prévenir les risques physiques, les RPS...)
Jour 2	• Les ressources internes et externes, les identifier et les mobiliser (relation avec médecine du travail, inspection du travail et la CARSAT) • Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	• L'analyse des risques professionnels (définitions danger, risque, dommage, prévention, les familles de risques...) • L'adaptation aux différentes catégories de risques (les moyens pour lutter contre chaque risque)
Jour 3	• Construire sa « boîte à outils » • L'action en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou d'incapacité • La prévention au quotidien à travers l'alerte, l'inspection et l'enquête sur l'outil arbre des causes	• Le projet de prévention et de sécurité dans l'entreprise (analyse du plan de prévention) • Cas pratiques et recherche de solutions • Les moyens d'action des membres de la CSSCT / CSE (les étapes pour élaborer un diagnostic et définir d'un plan d'action)

🔗 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 3 jours, soit 21 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 - 12h30 / après-midi : 13h30 - 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves Ligne 13 - Malakoff Plateau de Vanves - Bus 58 - Arrêt Michelet

🔗 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔗 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔗 PRIX DE LA PRESTATION

360 € HT/jour/stagiaire

Soit 1080 € HT*** pour 3 jours par stagiaire.

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques.

(*** Selon les dispositions du Code du travail (Art. R. 2315-21), le plafond légal ne peut dépasser trente-six fois le montant horaire du SMIC /jour/ stagiaire.)

🔗 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔗 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE RÉFÉRENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES COMPORTEMENTS SEXISTES

🔗 PUBLIC VISÉ

- Le référent harcèlement
- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔗 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre ce que recouvrent le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail
- S'approprier la législation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Identifier les acteurs de la prévention
- Apprendre à conduire une enquête
- Identifier les grandes lignes du plan d'action

Objectifs pédagogiques :

- Définir les différents types de harcèlement sexuel
- L'obligation d'agir contre le harcèlement sexuel en entreprise
- Cadre général en matière de santé et sécurité des salariés
- La prévention : obligations spécifiques et bonnes pratiques
- Le rôle spécifique du CSE et du référent harcèlement

- Reconnaître un harcèlement sexuel et signaler les faits
- Mener des entretiens : victime présumée, témoins, personne(s) mise(s) en cause

🔗 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔗 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Harcèlement sexuel au travail : définitions • Harcèlement sexuel, agissements sexistes, séduction abusive : définir les différents types de harcèlement sexuel • L'obligation d'agir contre le harcèlement sexuel en entreprise • L'obligation générale en matière de santé et sécurité des salariés • La prévention : obligations spécifiques et bonnes pratiques
Après-midi	• Comment agir face à une suspicion de harcèlement sexuel • Le rôle spécifique du CSE et du référent harcèlement • Réaliser une enquête, reconnaître un harcèlement sexuel, signaler les faits • Mener des entretiens : victimes présumées, témoins, personne(s) mise(s) en cause

🔗 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔗 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔗 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔗 PRIX DE LA PRESTATION

260 € HT/jour/stagiaire
Soit 312 € TTC, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔗 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔗 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX AU TRAVAIL (RPS)

📌 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les signes d'apparition des RPS
- Identifier les acteurs de la prévention
- Apprendre à conduire un état des lieux complet

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les signes avant-coureur des RPS
- Utiliser le cadre réglementaire des RPS
- Reconnaître le harcèlement moral au travail
- Collaborer avec les acteurs internes et externes de la prévention des RPS

- Maîtriser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Maîtriser l'élaboration du diagnostic et à la conception du plan d'action

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME	
JOUR 1	JOUR 2
Matin	
• Les RPS : de quoi parle-t-on ? • Le cadre réglementaire des RPS • Les signes avant-coureur des RPS • Le harcèlement moral au travail	• Une méthode d'analyse, « situation problème » • Repérer et analyser les indicateurs d'alerte dans l'entreprise • La définition des RPS dans une organisation
Après-midi	
• Les acteurs internes de la prévention des RPS • Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) • De l'élaboration du diagnostic à la conception d'un plan d'action • Obligation de sécurité et de résultats de l'employeur • Étude de cas • Évaluation de la journée	• Le rôle du CSE et ses missions de prévention • Intervenant en Prévention des Risques Professionnels et pluridisciplinarité • Élaborer un dispositif global de prévention des risques psychosociaux • Synthèse individuelle de la session

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire

Soit 588 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE RÉFÉRENT HANDICAP

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les référents handicap en poste, futurs référents handicap
- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre ce que recouvre la notion de handicap
- Appréhender la législation en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Identifier les acteurs et les partenaires d'une politique handicap
- Apprendre à conduire un « état des lieux » de l'emploi des personnes en situation de handicap dans son entreprise
- Identifier les grandes lignes d'un plan d'action

Objectifs pédagogiques :

- Définir la notion de handicap
- Appréhender les typologies handicap
- Se familiariser avec le contexte réglementaire
- Identifier les enjeux collectifs et individuels d'une politique handicap
- Identifier les acteurs internes et externes et positionner le rôle du

référént handicap

- Accompagner les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Être en capacité d'accompagner les managers et les collègues d'une personne en situation de handicap

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Définir la notion de handicap • Appréhender les typologies de handicap • Se familiariser avec le contexte réglementaire • Identifier les enjeux collectifs et individuels d'une politique handicap
Après-midi	• Identifier les acteurs internes et externes et positionner le rôle du référent handicap • Accompagner les démarches de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) • Être en capacité d'accompagner les managers et les collègues d'une personne en situation de handicap • Participer au maintien dans l'emploi

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

200 € HT/jour/stagiaire

Soit 240 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET À L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissance du monde du handicap, des exigences en matière d'emploi et de l'accueil bienveillant et efficace des personnes concernées

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Reconnaître les terminologies spécifiques au handicap (RQTH, MDPH, invalidité...)
- Mobiliser les partenaires de l'action (Référénts handicap, agefiph, sameth...)
- Adapter son comportement à la typologie de déficience des bénéficiaires

- Comprendre les attentes du législateur en matière de prise en compte des situations de handicap

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Historique des lois françaises pour la prise en compte des personnes en situation de handicap • Handicap et entreprises : législation • Les différentes typologies de handicap • Les situations de handicap méconnues • Entreprises et reconnaissances de la situation de handicap : les différents bénéficiaires • Modalités de la reconnaissance
Après-midi	• Les partenaires de l'action • L'accueil des personnes en situation de handicap selon la typologie de la déficience • Les attentes du législateur en matière d'inclusion • Aménagement des situations de travail • Handicap et formation : le référentiel Qualiopi

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195 € HT/jour/stagiaire
Soit 234 € TTC, par stagiaire
Ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront facturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

ACQUÉRIR LES BASES EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
- S'initier aux méthodes pour participer activement à l'analyse des risques professionnels
- Connaître les 9 principes généraux de prévention
- Appréhender le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les bases en prévention : enjeux et valeurs ; acteurs internes et externes ; accidents du travail et maladies professionnelles ; risques professionnels...
- Initiation à l'évaluation des risques professionnels : méthodologies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des

Risques Professionnels (DUERP).

- Initiation à l'analyse d'une situation de travail : notions de base en ergonomie, charge de travail, méthodologies et outils d'analyse

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Les bases en prévention • Enjeux et valeurs • Acteurs internes et externes ; Accidents du travail et maladies professionnelles • Risques professionnels • Initiation à l'évaluation des risques professionnels • Méthodologies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
Après-midi	• Initiation à l'évaluation des risques professionnels : • Méthodologies et classement à l'aide du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) • Initiation à l'analyse d'une situation de travail : notions de base en ergonomie, charge de travail, méthodologies et outils d'analyse • Évaluation de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et les représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Appréhender le risque biologique et ses impacts
- Faire appliquer les obligations de l'employeur et les droits et devoirs des salariés
- Connaître les 9 principes de prévention
- Mettre en œuvre une dynamique de prévention face aux impacts psychosociaux
- Imaginer l'après Covid-19

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'origine et les impacts de la Covid-19
- Développer ses connaissances autour du risque biologique
- Connaître et mettre en application les 9 principes de prévention

- Mettre en œuvre le plan d'action et élaborer le PAPRI Pact
- Appréhender les conséquences du télétravail en période de crise
- Connaître les facteurs du risque psychosocial

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• La Covid-19 : son origine et ses impacts • Le risque biologique • Les obligations de l'employeur et les droits et devoirs des salariés • Les 9 principes de prévention
Après-midi	• Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) • Le télétravail en situation • Les impacts psychosociaux • Imaginer l'après Covid-19

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire
soit 294 € TTC par stagiaire
Ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

ANALYSE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL, L'ARBRE DES CAUSES

🔗 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔗 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Découvrir et évaluer les origines d'un problème ou d'un accident
- Savoir engager la mise en œuvre d'actions correctives efficaces
- Maîtriser la méthode et les différents types de liens logiques

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre et maîtriser la méthode de l'arbre des causes
- Pratiquer l'arbre des causes en utilisant des exemples concrets
- Structurer une démarche d'analyse des accidents
- Exploiter l'analyse et la communiquer
- Maîtriser les outils techniques d'élaboration (entretien, observation...)

- Évaluation de la session

🔗 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔗 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Comprendre et maîtriser la méthode de l'arbre des causes • Pratiquer l'arbre des causes en utilisant des exemples concrets
Après-midi	• Apprendre à structurer une démarche d'analyse des accidents • Exploiter l'analyse et communiquer • Maîtriser les outils techniques d'élaboration (entretien, observation...) • Évaluation de la session

🔗 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔗 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔗 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔗 PRIX DE LA PRESTATION

200 € HT/jour/stagiaire

Soit 240 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔗 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront facturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔗 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques SSCT dans un contexte réglementaire et juridique
- Identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document unique
- Faire de cette évaluation des risques professionnels (EVRP) un outil de pilotage et de gestion des risques Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Objectifs pédagogiques :

- Pourquoi réaliser une évaluation des risques professionnels ? (enjeux internes, vocabulaire du risque, législation...)
- Cadre réglementaire du DUERP
- Connaître les principaux documents en lien avec le document

- unique
- Mettre en œuvre l'évaluation des risques
- Rédiger son document unique et son programme de prévention
- Faire du DUERP un outil de management de la prévention

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Pourquoi réaliser une évaluation des risques professionnels ? (Enjeux internes, vocabulaire du risque, législation...) • Cadre réglementaire du DUERP • Connaître les principaux documents en lien avec le document unique
Après-midi	• Mettre en œuvre l'évaluation des risques • Rédiger son document unique et son programme de prévention • Faire du DUERP un outil de management de la prévention • Évaluation de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

200 € HT/jour/stagiaire
Soit 240 € TTC par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

INTRODUCTION À L'ERGONOMIE

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- S'approprier les notions de base de l'ergonomie
- Comprendre le rôle et la mission d'un ergonome

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires

- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME	
JOUR 1	JOUR 2
Matin	
• Le contexte général de la protection sociale • Les différents acteurs de la protection sociale • Les différents moyens de mettre en place le régime complémentaire	• Les régimes complémentaires • Les dispositions habituelles de couverture • Les garanties et services additionnels (Le haut degré de solidarité)
Après-midi	
• L'environnement sécurité sociale • La protection sociale de base	• Le suivi du régime de santé par le CSE et sa communication aux salariés • Les commissions de suivi, le reporting • Les comptes de résultats • Évaluation de la session

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours, soit 14 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

195€ HT/jour/stagiaire
Soit 468 € TTC, les deux jours, par stagiaire
Ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.



LA COMMUNICATION



LA COMMUNICATION ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Choisir un mode de communication adapté à sa cible, en maîtriser les bases : rédiger / mettre en page / diffuser / assurer le suivi de sa communication

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les étapes clés pour construire une communication syndicale adaptée
- Être opérationnel(le) pour créer des supports et les diffuser

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Analyser ses besoins en communication • Définir les besoins de sa cible • Présentation des différents réseaux sociaux • Établir une stratégie de communication
Après-midi	• Mettre en œuvre sa stratégie de communication • Réaliser ses premiers supports de communication et les diffuser

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire

Soit 294 € TTC par stagiaire

Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront facturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

LA COMMUNICATION ÉCRITE

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les membres du Comité social et économique
- Les délégués et représentants syndicaux

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Différencier les outils d'information, de communication, et d'échanges
- Maîtriser des règles de base pour élaborer un tract

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les objectifs d'un tract, choix, contenu, cible, planning...
- Choisir les informations et identifier des arguments
- Construire et utiliser une trame de tract
- Mettre en forme les messages pour faciliter sa compréhension
- Utiliser les outils graphiques pour valoriser l'information.

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1

Matin	• Pourquoi et quand rédiger un tract ? • Le tract, aspects spécifiques, forces et limites • Trier et hiérarchiser ses informations • Déterminer des messages-clés • Rédiger des titres et sous-titres, la fonction style • Règles de rédaction : court, simple, précis
Après-midi	• Comprendre comment on lit un texte • Les principes fondamentaux de la lecture • Mettre en exergue un élément du tract • Choisir la taille, les polices, les caractères • Choisir des éléments d'illustrations • Savoir identifier la bonne disposition par rapport au texte • Tester sa réalisation

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 1 jour, soit 7 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

245 € HT/jour/stagiaire
Soit 294 € TTC par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail :
michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à :
hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

MAÎTRISER VOS INTERVENTIONS PUBLIQUES EN CONTRÔLANT VOTRE VOIX

FORMATION QUALIFIANTE

🔊 PUBLIC VISÉ

- Les salarié(e)s dans le cadre du congé de formation économique et syndical - CT L2145-5 -

🔊 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

La maîtrise de la prise de parole en public pour développer son efficacité en situation de communication avec les autres (recueil d'information, échanges, négociations, prise de parole public...).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le lien entre l'expression vocale et la respiration
- Installer un climat propice à l'écoute
- Préparer son intervention
- Utiliser les techniques oratoires pour capter l'intérêt

- Utiliser toutes ses ressources pour appuyer son discours

🔊 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement ajusté à la personne et suivi en amont et tout au long de la formation.
- Exercices pratiques et mises en situation.
- Salle équipée pour des différents types d'exercice corporel, vidéos, livret, mp3, textes

🔊 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
Matin		
• Présentation de la formation et des stagiaires • Maîtriser la voix, construire son outil de communication (exercices de diction, découverte et optimisation de la voix...)	• Maîtriser sa communication en toutes circonstances, développer l'impact de sa voix • Explorer sa voix et libérer sa gestuelle • Travail sur les inflexions, les variations de volume, l'intention...	• Training préparatoire en utilisant les différents outils et méthodes (méditation, qi gong...)
Après-midi		
• Maîtriser le souffle et la présence, se préparer à la prise de parole, apprendre à apprivoiser ses émotions • Exercice de mise espace et de prise de conscience de la communication corporelle...	• Approfondir ses connaissances • Adopter son mode de préparation corporel et vocal • Renforcer sa capacité de résistance au stress. Usage de la méditation, pratique du débat avec des contradicteurs...	• Épreuves orales devant le public, d'un texte et d'un sujet choisi par le stagiaire • Conseils personnalisés à chaque participant

🔊 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée totale** : 2 jours + 1 jour soit 21 heures
- **Horaires** : matin : 09h00 - 12h30 / après-midi : 13h30 - 17h00
- **Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- **Lieu** : INACS - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 Vanves
Ligne 13 - Malakoff Plateau de Vanves - Bus 58 - Arrêt Michelet

🔊 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

🔊 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

🔊 PRIX DE LA PRESTATION

962,50 € HT/jour/stagiaire
Soit 1 155 € TTC pour les trois jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

🔊 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

🔊 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz
Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois
Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo - 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.

AMÉLIORER SES CAPACITÉS D'EXPRESSION ORALE ET APPRENDRE À DÉSAMORCER LE CONFLIT

📌 PUBLIC VISÉ

- Tous publics ayant besoin de gagner en assurance, en confiance ou en savoir-faire dans sa communication orale lors de situations potentiellement conflictuelles (réunions, négociations, revendications, gestion de la ressource humaine, etc.)

📌 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMPÉTENCES VISÉES

- Être capable d'identifier son profil de communication
- Écouter activement le point de vue de son interlocuteur(trice) pour trouver des solutions pertinentes
- Renvoyer la critique de façon constructive sans encaisser ni riposter
- Formuler positivement un avis ou une revendication
- Formuler des solutions créatives pour sortir du conflit
- Utiliser les différents types de reformulation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les fondamentaux de la communication non-violente
- Analyser les comportements parasites à l'échange constructif
- Transmettre les informations importantes dans les situations poten-

tiellement conflictuelles, en adoptant une posture d'écoute active

- Formuler la critique de façon constructive
- Maîtriser les 4 types de reformulation
- Maîtriser la méthode DESC

📌 MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de pratiques et de théories dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation
- Cas pratiques sur mesure
- Conseils individualisés immédiatement applicables

📌 FORMATIONS INTRA OU INTER-ENTREPRISES

- Les formations intra-entreprise se déroulent dans le lieu choisi par l'organisateur
- Les formations inter-entreprises se déroulent dans les locaux de l'INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

PROGRAMME

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3
Matin		
- Accueil des stagiaires, tour de table - Assimiler les fondamentaux de la communication non-violente - Découvrir son profil de communication - Identifier les comportements refuges - Reconnaître les freins à la communication interpersonnelle. - Apprendre à articuler son discours pour faire passer un message difficile	- Développer une communication non-violente au quotidien - Identifier les modalités d'application de la méthode DESC - Exercices pratiques d'application de la méthode DESC dans les situations particulières rencontrées par les stagiaires en contexte professionnel - Décrire les faits le plus objectivement possible - Exprimer ses émotions	- Exercices pratiques du discours assertif pour apprendre à décrire les faits le plus objectivement possible en situation potentiellement conflictuelle - Exercices pratiques du discours assertif pour apprendre à exprimer ses émotions à son interlocuteur-riche en situation potentiellement conflictuelle
Après-midi		
- Écouter activement le point de vue de son interlocuteur pour trouver des solutions de sortie au conflit pertinentes - Renvoyer la critique de façon constructive - Maîtriser les 4 types de reformulation - Exercices de mises en situation pour développer les compétences d'écoute active - Trouver des solutions de sortie de conflit pertinentes	- Présenter des solutions créatives de sortie du conflit - Générer l'adhésion des moins coopératifs en exposant les conséquences mutuellement bénéfiques - Auto-évaluation pour valider des acquis de la journée - Exercices de mises en situation pour développer les compétences de formulation d'une critique constructive - Exercices de mises en situation pour maîtriser les 4 types de reformulation (miroir, résumé, clarification, interprétation)	- Exercices pratiques du discours assertif pour apprendre à présenter des solutions créatives de sortie de conflit - Exercices pratiques du discours assertif pour apprendre à générer l'adhésion de ses interlocuteurs-trices les moins coopératifs en exposant les conséquences mutuellement bénéfiques des solutions proposées - Synthèse et conclusion de la formation

📌 DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- Durée totale** : 3 jours, soit 21 heures
- Horaires** : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Nombre de stagiaires prévu** : minimum 6 / maximum 12
- Lieu** : INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 Vanves
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves – Bus 58 – Arrêt Michelet

📌 ORGANISATION ET DÉLAI

Formation en présentiel ou distanciel
La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois

📌 DEMANDE D'INFORMATION

Le participant peut contacter l'organisme INACS, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 :

- Soit par téléphone au 01 86 90 43 79
- Soit par mail à secretariat@inacs.fr

📌 PRIX DE LA PRESTATION

260 € HT/jour/stagiaire

Soit 936 € TTC, pour les deux jours, par stagiaire
Prix public, ne comprend que les frais pédagogiques

📌 AUTRES FRAIS

Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel seront refacturés à l'entreprise ou au CSE.

Les frais des stagiaires : déplacement, restauration et hébergement ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l'entreprise ou le CSE.

📌 RÉFÉRENTS

Le référent pédagogique est Michel Enguelz

Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

Le référent handicap est Hugo Crimersmois

Pour toute demande, vous pouvez le contacter à : hugo.crimersmois@dohconsultants.com de la prestation est de 2 mois

INSCRIPTION

La fiche d'information complète et détaillée, le livret d'accueil, les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et l'ensemble des informations utiles sont disponibles sur le site de l'INACS www.inacs.fr - 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES. L'inscription est définitive après la réception, par l'INACS, de la convention ou contrat de formation et de l'acceptation du devis.



Favoriser le partage entre les acteurs des branches pour renouveler le dialogue social

Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale : **collaborative, conviviale et innovante.**

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un **espace convivial** pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition **des labs sur toute la France** pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'**informations et d'outils pratiques** où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation** sont traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...
Objectif : donner la parole aux branches !

Le comptoir des branches : une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets !

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches ?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription
ou écrivez-nous à
lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

le comptoir 
des branches
malakoff humanis



MERCI AUX ÉLUS QUI SE SONT FORMÉS



1 lettre
d'information
mensuelle

2276
militants
formés

25 formations
sociales et
syndicales

43 897
heures de
formation

des bilans
de compétences
militants

1 page
LinkedIn

28
formateurs

582 journées
de formation
syndicale



INACS

15 avenue Victor Hugo
92170 VANVES
secretariat@inacs.fr
01 86 90 43 79

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :
ACTION DE FORMATION -
BILAN DE COMPÉTENCE

QUALIOPI, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dévoilée par le Ministère du Travail en novembre 2019, QUALIOPI est une nouvelle marque de certification qualité des prestataires d'action de formation. En résumé, QUALIOPI vise à la création d'une démarche qualité pour les acteurs de la formation professionnelle.

www.inacs.fr